Mode d'emploi pour les assurances groupe

Mode d'emploi pour les assurances groupe

Sommaire

Quelles sont les possibilites offertes par KBC-Online for Business ? 3
Possibilités dont dispose l'employeur 3
Possibilités dont disposent les membres du personnel 3

Demande et installation de KBC-Online for Business et du module Employee Benefits 4
KBC-Online for business 4
Isabel 4
Helpdesk 4
Gestion de l'abonnement au module Employee Benefits 5

Se connecter 6

Menu des transactions 7

Employee Benefits 8
1 Aperçu des assurances groupe 8
2 Aperçu des affiliés 10
3 Détail des affiliations 11
4 Nouvelle affiliation 15
5 Clore une affiliation 18
6 Règlements assortis d'une gestion salariale 19

Quelles sont les possibilites offertes par KBC-Online for Business ?

KBC-Online for Business permet à l'employeur de consulter à tout moment les informations relatives au règlement de l'assurance groupe et de procéder à un certain nombre de modifications en ligne. Les membres du personnel affiliés peuvent eux aussi consulter, sous KBC-Online, les informations relatives à leur assurance groupe.
Les possibilités offertes par KBC-Online sont exposées ci-après. Ce mode d'emploi est destiné à l'employeur. Un mode d'emploi destiné aux membres du personnel est disponible également.

Possibilités dont dispose l'employeur

- Consulter
  - consulter tous les règlements de l'employeur, avec un aperçu des catégories et des garanties assurées
  - consulter la liste des affiliés à chaque règlement
  - consulter, pour chaque affilié :
    - le montant de la réserve constituée par l'affilié et par l'employeur
    - la réserve en matière de pension
    - les primes
    - les garanties assurées
- Communiquer
  - communiquer toute nouvelle affiliation
  - communiquer la clôture d'une affiliation
  - communiquer le montant des salaires, aux fins de gestion annuelle

Possibilités dont disposent les membres du personnel

- Consulter le détail :
  - du montant de la réserve constituée par l'affilié et par l'employeur
  - de la réserve en matière de pension
  - des primes
  - des garanties assurées.

Demande et installation de KBC-Online for Business et du module Employee benefits

KBC-Online for business

KBC-Online for Business (O4B) peut être réclamé à l'adresse www.kbc.be > professionnel > entrepreneurs > gérer votre affaire > moyens de paiement > banque en ligne. Choisissez KBC-Online for Business et sélectionnez la procédure de demande.
Le bouton Aide vous donne accès à des explications complémentaires; la procédure à suivre pour procéder à l'installation technique est exposée ici également.

Isabel

L'abonnement à Isabel comprend l'accès (sans supplément de prix) à KBC-Online for Business.
Cette application doit d'abord être installée.
Pour plus d'informations : www.kbc.be > professionnel > Entrepreneurs > Gérer votre affaire > Moyens de paiement > Banque en ligne > Isabel

Helpdesk

Des questions, des problèmes techniques lors de la demande, l'installation ou l'utilisation de cette application ? Le helpdesk se tient à votre disposition :

- par téléphone : 016 43 25 18 (tous les jours ouvrables, de 8 h 00 à 17 h 00)
- par fax : 016 43 25 28
- par e-mail : o4b@kbc.be

Gestion de l'abonnement au module Employee Benefits

Vous pouvez activer vous-même le module Employee Benefits; pour ce faire, accédez au module gestion abonnements > gestion applications > Employee Benefits. L'utilisateur autorisé peut poser, sous le menu des transactions « Gestion de l'abonnement », un certain nombre d'actions sans avoir à prendre contact avec l'agence bancaire.

L'utilisateur désigne lui-même, sous l'option « Gestion des fonctions », les options disponibles pour Employee Benefits. Ces options sont entièrement gratuites. Cochez les options souhaitées. Elles seront activées après que vous aurez fermé, puis redémarré, KBC-Online for Business.

Les options disponibles sont les suivantes :

- Aperçu des assurances groupe
- Consultation des salaires des travailleurs
- Gestion des salaires des travailleurs
- (Consultation des plans d'options)

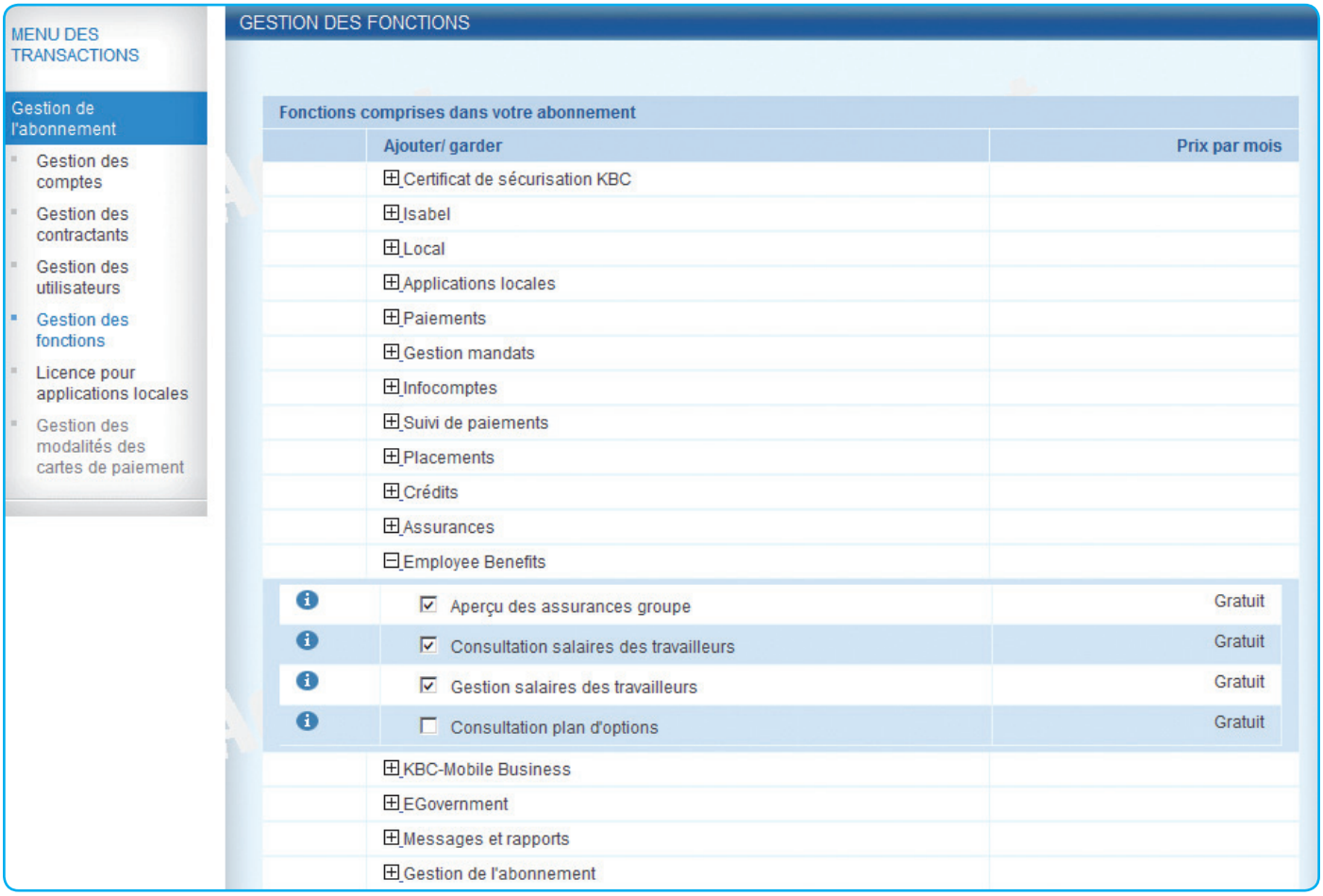

Se connecter

1re étape :

Accédez au volet Entreprendre du site KBC : cliquez sur Professionnel puis sur Entrepreneurs.

2e étape :

Cliquez sur l'onglet KBC-Online for Business dans la partie inférieure gauche.

- Connectez-vous au moyen de votre carte eBusiness

- ou du code Isabel.

Vous aboutissez dans la partie sécurisée du site web.

Menu des transactions

Une fois connecté, accédez aux transactions disponibles dans le menu des transactions.

Pour les assurances groupe, le chemin d'accès est le suivant : Professionnel --> Menu des transactions --> Employee Benefits --> Aperçu des assurances groupe.

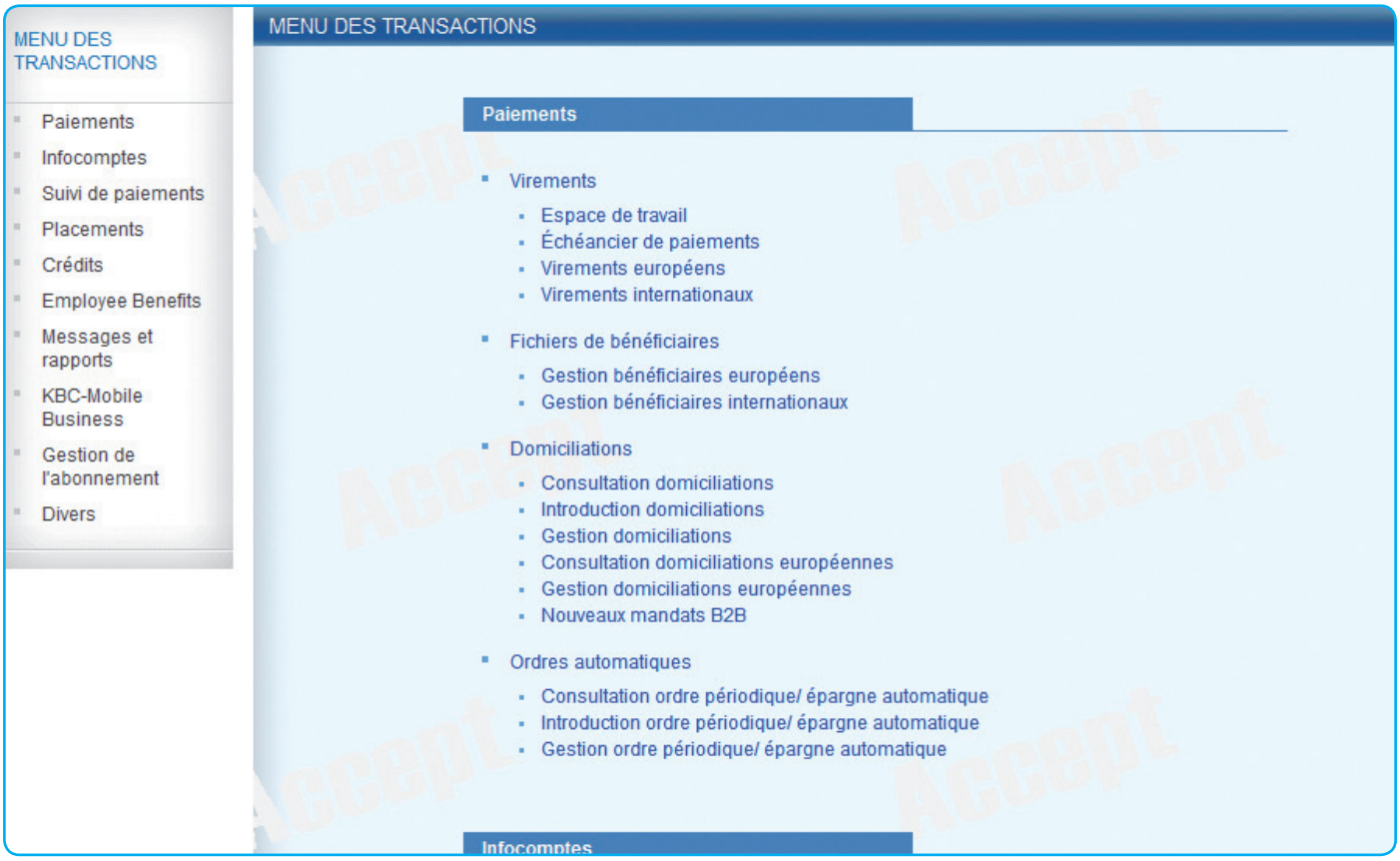

Employee Benefits

1 Aperçu des assurances groupe

Cliquez sur « Employee Benefits » pour consulter les assurances groupe et les plans d'options (options sur actions) liés à l'entreprise.

Ce mode d'emploi est consacré à la partie « Aperçu des assurances groupe ».

Cliquez sur « Aperçu des assurances groupe » pour obtenir la liste des assurances groupe liées à votre entreprise.

Les informations suivantes sont disponibles pour chacun des règlements :

- Données de la police :
  - Règlement
  - Numéro de police / numéro d'édition
  - Nom du preneur d'assurance.

- Assurés : description de la catégorie des travailleurs affiliés à cette assurance.

- Assurances : garanties assurées.

Si vous voulez obtenir la liste de vos assurances groupe à une date antérieure, saisissez cette date puis cliquez sur Rechercher.

2 Aperçu des affiliés

Cliquez sur l'intitulé du règlement pour obtenir la liste des personnes qui y sont affiliées. Les personnes qui ont quitté l'entreprise n'apparaissent pas dans cette liste.

Si la liste compte plus de 15 affiliés, la commande « page suivante » vous permet de passer à la page suivante.

3 Détail des affiliations

Cliquez sur le nom d'un affilié pour afficher les détails de son affiliation.
Ces informations sont organisées sous quatre onglets :

- Données générales
- Réserve en matière de pension
- Primes
- Assuré = garanties assurées (décès, incapacité de travail, exonération de prime)

L'onglet « Données générales » affiche les informations personnelles et professionnelles relatives à l'affilié.
L'onglet « Réserve en matière de pension » affiche la réserve en matière de pension constituée à la date de consultation.

La première colonne affiche le taux d'intérêt garanti applicable à cette réserve.

Viennent ensuite les réserves constituées par le preneur d'assurance et les réserves constituées par l'affilié lui-même. L'on opère une distinction entre la réserve constituée par les versements et celle constituée par la participation bénéficiaire.

La dernière colonne affiche la réserve totale.

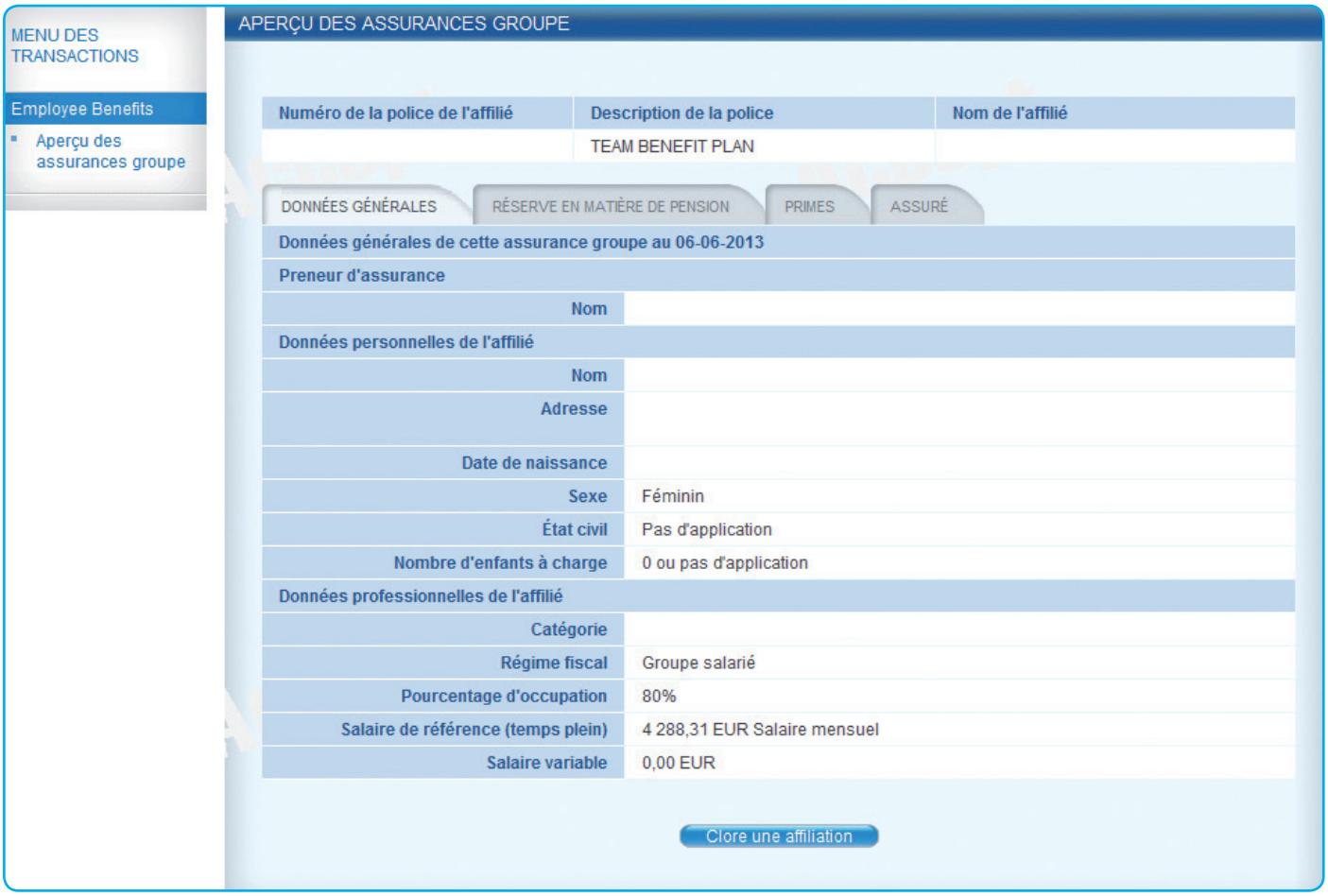

Vous pouvez également consulter la réserve en matière de pension à une autre date, en introduisant une nouvelle valeur dans le champ « Réserve en matière de pension à une autre date » puis en cliquant sur « Rechercher ». Vous pouvez introduire une date dans le passé (le 01/01/2000 au maximum) et même, consulter la réserve jusqu'à un an dans le futur.
Pour revenir à la réserve en matière de pension actuelle, cliquez sur le bouton <Réserve en matière de pension au…>.

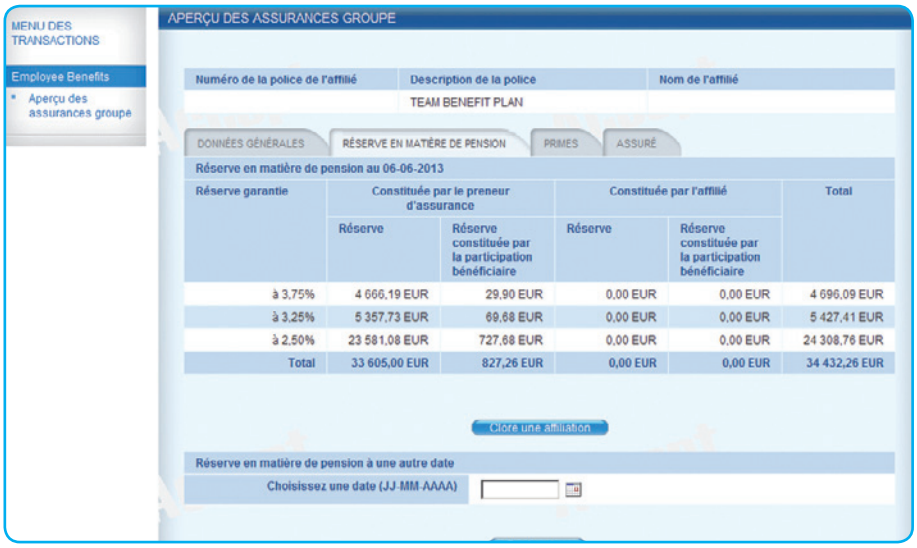
MENU DES TRANSACTIONS
Employee Benefits
Aperçu des assurances groupe
APERÇU DES ASSURANCES GROUPE
Numéro de la police de l'affilié
Description de la police
Nom de l'affilié
TEAM BENEFIT PLAN
DONNÉES GÉNÉRALES
RÉSERVE EN MATIÈRE DE PENSION
PRIMES
ASSURÉ
Réserve en matière de pension au 06-06-2013
Réserve garantie
Constituée par le preneur d'assurance
Constituée par l'affilié
Total
Réserve
Réserve constituée par la participation bénéficiaire
Réserve
Réserve constituée par la participation bénéficiaire
à 3,75% 4 666,19 EUR 29,90 EUR 0,00 EUR 0,00 EUR 4 696,09 EUR
à 3,25% 5 357,73 EUR 69,68 EUR 0,00 EUR 0,00 EUR 5 427,41 EUR
à 2,50% 23 581,08 EUR 727,68 EUR 0,00 EUR 0,00 EUR 24 308,76 EUR
Total 33 605,00 EUR 827,26 EUR 0,00 EUR 0,00 EUR 34 432,26 EUR
Clore une affiliation
Réserve en matière de pension à une autre date
Choisissez une date (JJ-MM-AAAA)

L'onglet Primes affiche les primes, taxes incluses. Les données suivantes sont visibles :

- Périodicité du versement de la prime : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle
- Echéance annuelle
- Primes périodiques conformément à la périodicité précitée, tant pour le preneur d'assurance que pour l'affilié. Seules les garanties souscrites dans le règlement s'affichent.

L'onglet « Assuré » affiche les garanties assurées.

- Réserve totale en matière de pension à la date de la consultation, avec mention de la date de début et de la date d'expiration, cette dernière étant la date à laquelle la réserve en matière de pension sera payée.
- Mention des garanties complémentaires assurées. Voici les différentes possibilités :
  - Garantie décès
  - Garantie décès à la suite d'un accident
  - Incapacité de travail
  - Exonération de prime

Les détails de chaque garantie peuvent être consultés en cliquant sur l'intitulé de la garantie. Exemple des détails affichés par garantie :

Cet écran affiche les détails de la garantie décès. Deux formules sont disponibles :

- En cas de décès de l'affilié, la réserve en matière de pension constituée à la date du décès est payée avec, comme minimum, le montant mentionné ci-dessous. Ce montant est précisé.
- En cas de décès de l'affilié, la réserve en matière de pension constituée à la date du décès, majorée du montant mentionné ci-dessous, est payée. Ce montant est précisé.

Garanties complémentaires1
Assurances
À partir du
Au
Décès 01-08-2011 01-07-2042
Détail garantie décès à partir du 01-08-2011 au 01-07-2042
Formule
En cas de décès de l'affilié, la réserve de pension constituée à la date du décès est payée avec comme minimum le montant mentionné ci-dessous.
Montant
75 000,00 EUR

Si la garantie complémentaire décès à la suite d'un accident a été souscrite, un capital supplémentaire est ajouté à celui de la garantie décès. Ce montant supplémentaire est précisé à l'écran.

Si la garantie incapacité de travail a été souscrite, la rente annuelle incapacité de travail assurée et la formule assurée sont précisées. Les formules proposées sont les suivantes :

- à la suite d'une maladie;
- à la suite d'une maladie ou d'un accident de la vie privée;
- à la suite d'une maladie, d'un accident de la vie privée ou d'un accident (sur le chemin) du travail;
- à la suite d'un accident (sur le chemin) du travail.

Une rente différente peut être assurée pour les options maladie / accident de la vie privée et pour l'option accident (sur le chemin) du travail. Dans ce cas, la garantie incapacité de travail s'affiche à deux reprises.

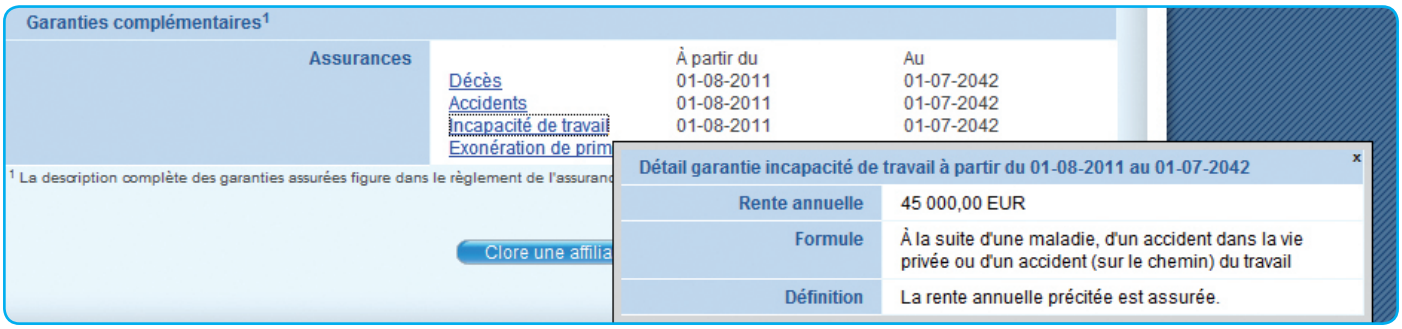

Si la garantie exonération de prime a été souscrite, les primes pour la constitution de la réserve en matière de pension et la garantie décès (à la suite d'un accident) sont remboursées conformément aux conditions du règlement.

4 Nouvelle affiliation

Cliquez sur « Nouvelle affiliation » dans la partie inférieure de l'écran Aperçu des affiliés. Le nom de l'employeur/preneur d'assurance ainsi que le numéro de police sont automatiquement complétés.

Saisissez les données personnelles et professionnelles requises dans les écrans qui s'affichent ensuite, pour permettre à KBC de traiter l'affiliation.

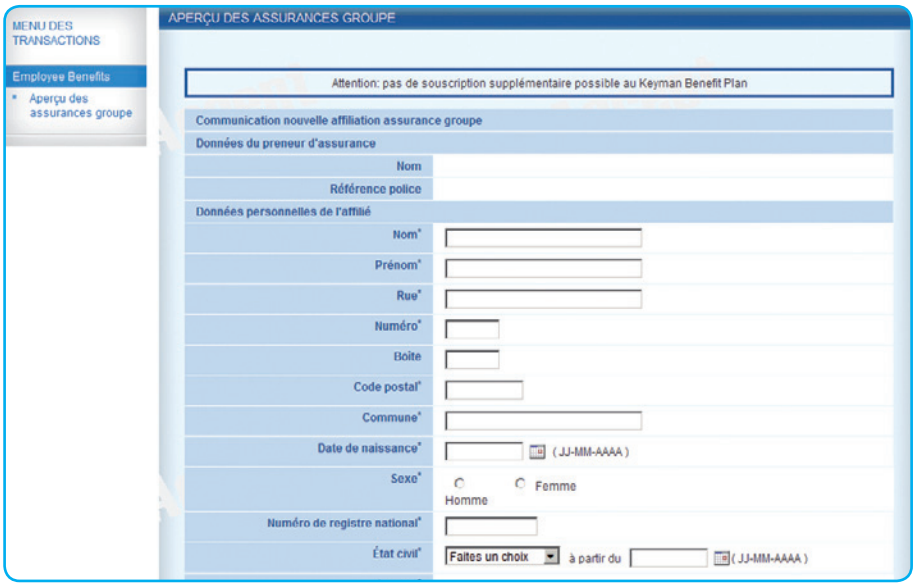

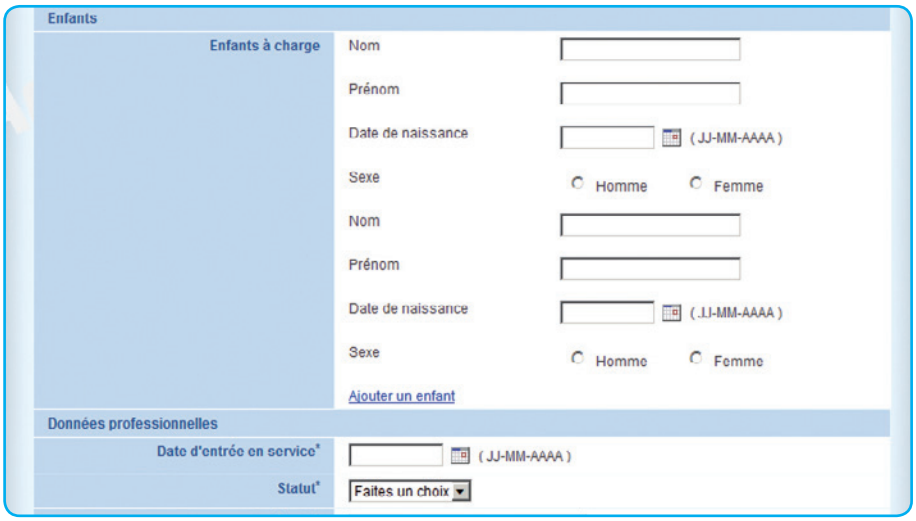

Ceci fait, cliquez sur Envoyer : les informations seront expédiées à KBC par la voie électronique. Cliquez sur « Imprimer et envoyer » pour obtenir une sortie papier des informations saisies.

Le système confirme l'expédition des données.

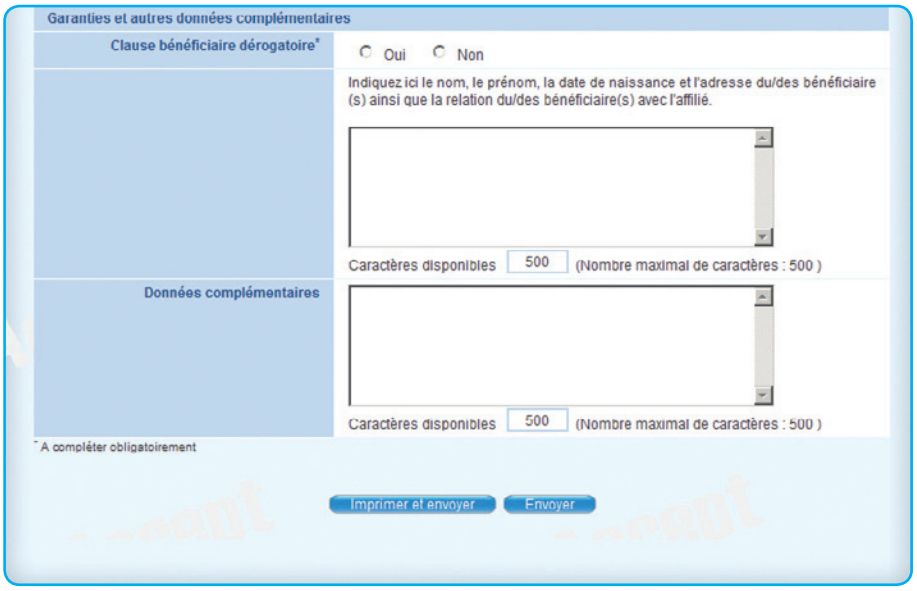
Garanties et autres données complémentaires
Clause bénéficiaire dérogatoire*
Oui
Non
Indiquez ici le nom, le prénom, la date de naissance et l'adresse du/des bénéficiaire (s) ainsi que la relation du/des bénéficiaire(s) avec l'affilié.
Caractères disponibles 500 (Nombre maximal de caractères : 500)
Données complémentaires
Caractères disponibles 500 (Nombre maximal de caractères : 500)
* A compléter obligatoirement
Imprimer et envoyer
Envoyer

Etape suivante, dans le cas d'un plan cafétéria

Si l'assurance groupe est du type « plan cafétéria » (ce qui signifie que chaque affilié est autorisé à fixer l'importance des garanties assurées), KBC vous enverra les documents à faire compléter par l'affilié.

Etape suivante, si une acceptation médicale s'impose

Si, compte tenu du montant des garanties demandées, une acceptation médicale s'impose, KBC réclame les informations nécessaires à l'affilié directement.

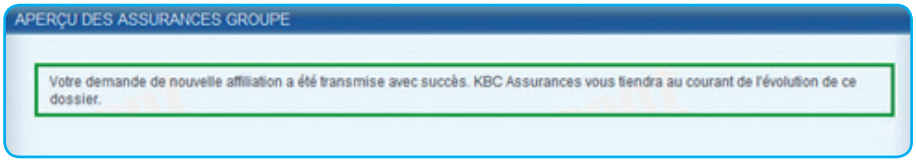
APERÇU DES ASSURANCES GROUPE
Votre demande de nouvelle affiliation a été transmise avec succès. KBC Assurances vous tiendra au courant de l'évolution de ce dossier.

5 Clore une affiliation

Accédez au détail de l'affiliation (voir 3. Détail des affiliations) pour mettre fin à une affiliation. Le nom de l'employeur/preneur d'assurance ainsi que les données personnelles de l'affilié sont automatiquement complétés.

Complétez la date et le motif de la sortie. Indiquez si vous comptez vous occuper du règlement de cette affaire, ou si vous autorisez KBC à traiter avec l'affilié directement. Par défaut, KBC règle l'affaire avec l'employeur.

Après avoir complété les données, cliquez sur Envoyer : les informations seront expédiées à KBC par la voie électronique. Cliquez sur « Imprimer et envoyer » pour obtenir une sortie papier des informations saisies.

Le système confirme l'expédition des données.

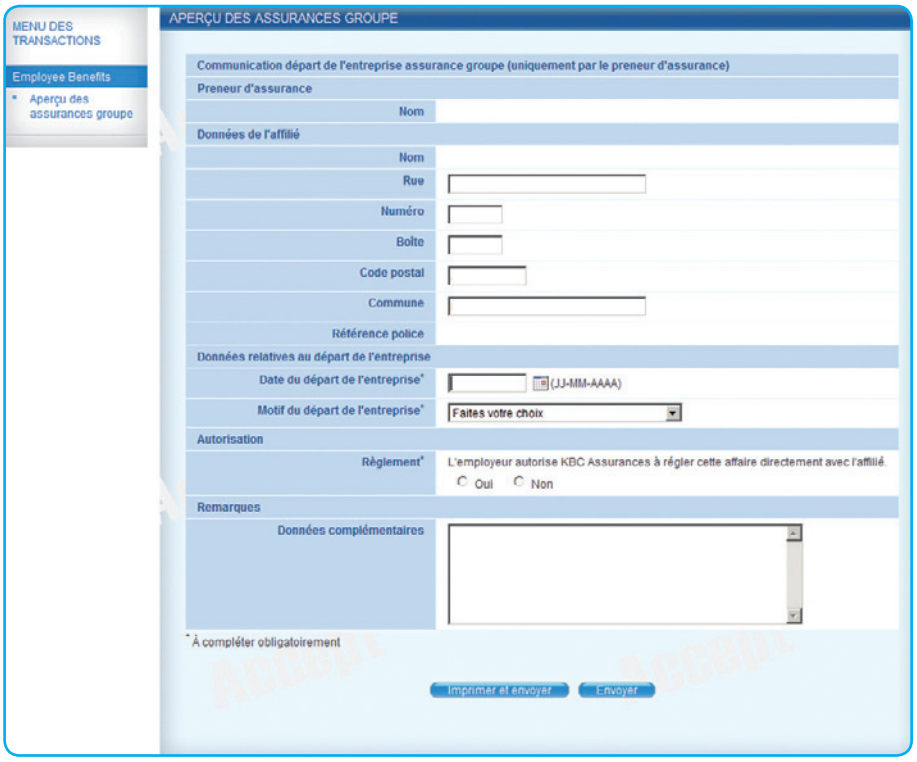

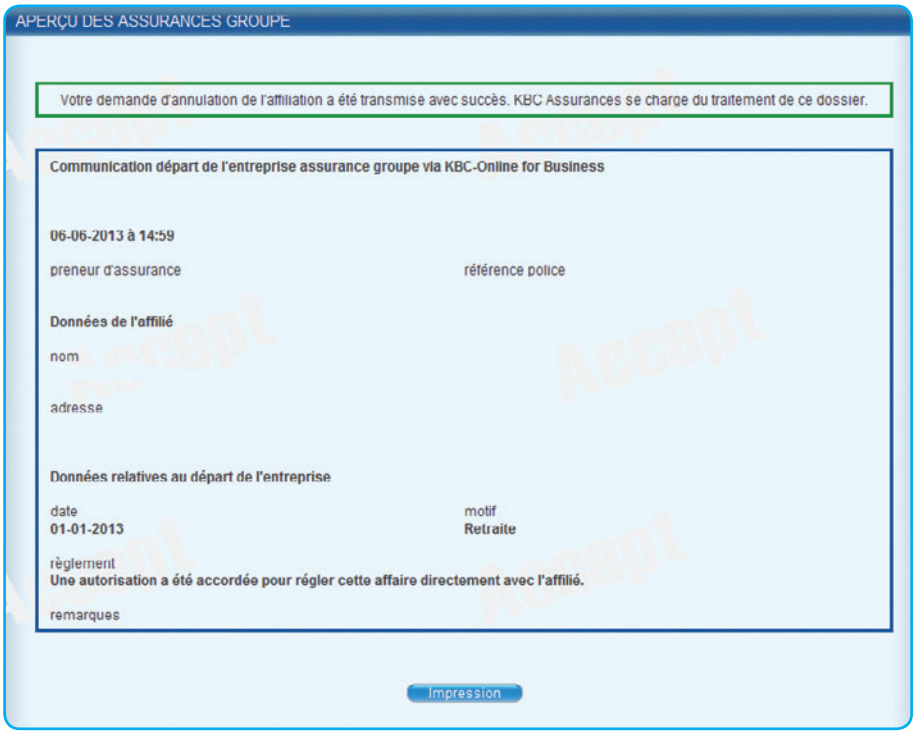

6 Règlements assortis d'une gestion salariale

Informations générales

Il y a éventuellement gestion salariale, selon la formule choisie pour réclamer la prime de base du règlement.

Pour chaque règlement, le mois de salaire de référence coïncide automatiquement avec la date d'échéance principale – 4 mois.

KBC Assurances réclame les données salariales du mois de salaire de référence, qu'elle utilise pour calculer la prime de l'année à venir.

Ces données peuvent être saisies et consultées sous Online for Business.

Consultation des salaires

Cliquez sur « Consulter salaires » dans la partie inférieure de l'écran Aperçu des affiliés, pour savoir quelles données salariales ont d'ores et déjà été saisies.

Enregistrement des salaires

Cliquez sur « Enregistrer salaires » dans la partie inférieure de l'écran Aperçu des affiliés pour saisir et expédier les données salariales réclamées. Le système opérant un contrôle, vous serez averti si les salaires s'écartent de plus de 10 % des salaires précédemment renseignés.

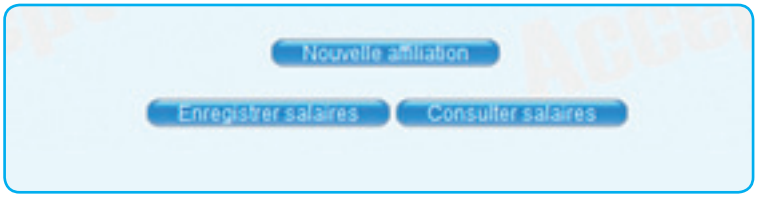

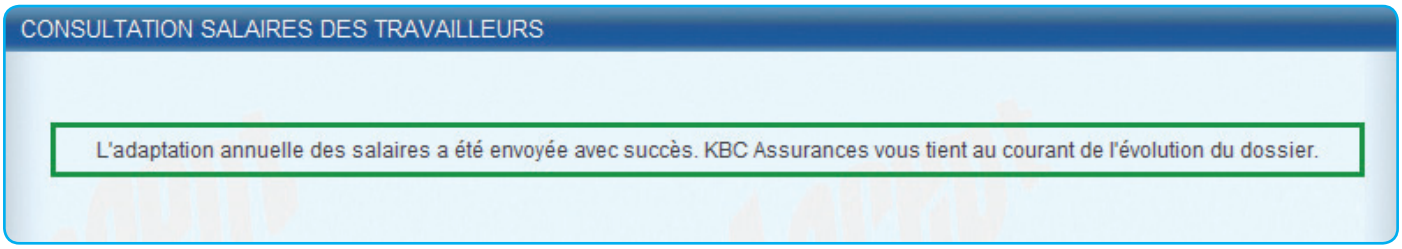
CONSULTATION SALAIRES DES TRAVAILLEURS
L'adaptation annuelle des salaires a été envoyée avec succès. KBC Assurances vous tient au courant de l'évolution du dossier.

Une fois les informations complétées et expédiées, la confirmation suivante s'affiche :

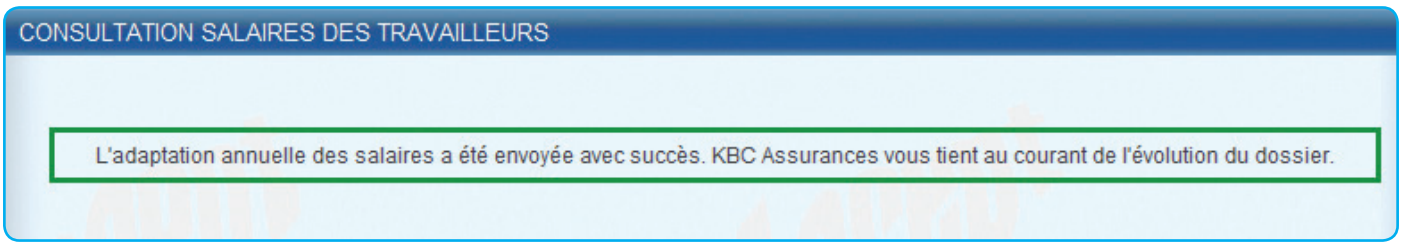
CONSULTATION SALAIRES DES TRAVAILLEURS
L'adaptation annuelle des salaires a été envoyée avec succès. KBC Assurances vous tient au courant de l'évolution du dossier.

L'expédition des nouvelles données salariales peut être suivie de l'un des messages d'erreur suivants :

- Si les données salariales n'étaient pas nécessaires : « Pas de données salariales nécessaires pour le règlement ».

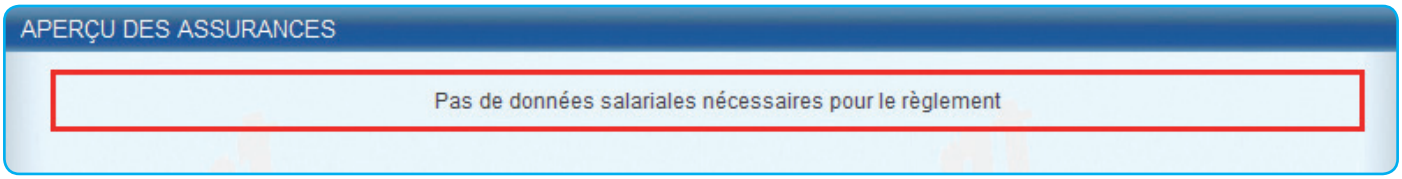

- Si le délai d'expédition des données salariales via KBC-Online for Business est dépassé : « Date d'enregistrement ultime passée. Veuillez transmettre données salariales par fax/mail/lettre. ».

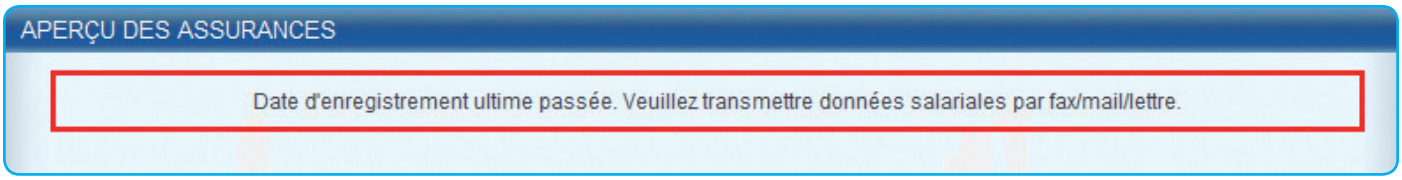
APERÇU DES ASSURANCES
Date d'enregistrement ultime passée. Veuillez transmettre données salariales par fax/mail/lettre.

Siège de la société : KBC Assurances SA, Professor Roger Van Overstraetenplein 2, 3000 Leuven, Belgique.
TVA BE 0403.552.563, RPM Leuven, IBAN BE43 7300 0420 0601, BIC KREDBEBB, FSMA 038571 A.
Société du groupe KBC

Éditeur responsable : KBC Groupe SA, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique. TVA BE 0403.227.515, RPM Bruxelles.

11-2013